



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-190**

Séance publique du

21 juillet 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140721-49283-DE-1-1_0
Date de signature : 22/07/2014
Date de réception : mardi 22 juillet 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ENUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le 21 juillet 2014 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/07/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michaël ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN. Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : S.DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services
Direction des Assemblées et CommissionsRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2014**Nomenclature : 5.2**

Fonctionnement des assemblées

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE****OBJET** : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ENUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - Information du Conseil

Mes chers Collègues,

Je porte à votre connaissance la liste des actes accomplis dans le cadre des délégations permanentes accordées au Maire par le Conseil Municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) et des autorisations de signatures accordées au Adjointes et aux Conseillers Municipaux (article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) par délibération DL.2014-3 du 28 avril 2014.

En matière d'autorisation d'ester en justice :

D.2014-258 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À MME CARION VEUVE LECLERCQ - APPEL DU JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE N°1206903 DU 13 FÉVRIER 2014 REJETANT LA DEMANDE D'ANNULATION DE L'ARRÊTÉ DE REFUS DU PERMIS DE CONSTRUIRE N°13001 12J0031 DU 23 AVRIL 2012 - CAA 14/143

D.2014-261 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT AUX FAMILLES FRANCK DUQUOMET, JIM BLONDEL, CAROLE BALLAND, SAMY MICHELET ET AUTRES GENS DU VOYAGE, OCCUPANTS SANS DROIT NI TITRE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE NC 0004 , SISE LIEU DIT LA BERGERIE AU GRAND ST JEAN À AIX-EN-PROVENCE - RÉFÉRÉ EXPULSION AVEC DEMANDE DU CONCOURS DE LA FORCE PUBLIQUE - TGI 14/171

D.2014-262 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À M.BRONZO NICOLAS ET LA SCI JUNI - RÉFÉRÉ MESURES UTILES DU 5 JUIN 2014 A L'ENCONTRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF N°11J0428 M01 DU 8 JANVIER 2014 DELIVRE LA SCI CLOCHABAMILLE - TA 14/179

D.2014-263 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À MME ARNAUD - RECOURS INDEMNITAIRE SUITE À CHUTE SUR PLAQUE EAU PLUVIALE AU PARC PAYSAGER - TCL 14/168UU

D.2014-264 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE N° TA 1403459-2 L'OPPOSANT À SAS ARTISAN DE PROVENCE - REP CONTRE ARRÊTÉ D'OPPOSITION À DÉCLARATION PRÉALABLE N°13J079 DU 13/11/2013 ET REJET IMPLICITE DU RECOURS GRACIEUX DU 10 JANVIER 2014 CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UNE CLÔTURE ET D'UN PORTAIL AU 2010 ROUTE D'AVIGNON À AIX-EN-PROVENCE, PARCELLE CADASTRÉE OD 0603

D.2014-265 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT AUX FAMILLES DE GENS DU VOYAGE M. KEVIN DEBART, M. YANNICK HERVIER, M. KIT THEOM, M. JOSEPH DEBART, M. ANTONIO DA SILVA ET AUTRES - REQUÊTE EN INTERVENTION VOLONTAIRE DANS LE CADRE DU RÉFÉRÉ-EXPULSION ENGAGÉ PAR LA FONDATION VASARELY, REPRÉSENTÉ PAR M. PIERRE VASARELY, PRÈS LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AIX-EN-PROVENCE SUITE À L'OCCUPATION SANS DROIT NI TITRE PAR LES GENS DU VOYAGE DE LA PARCELLE CADASTRÉE PR 0034 SISE 1 AVENUE MARCEL PAGNOL À AIX-EN-PROVENCE, PROPRIÉTÉ DE LA FONDATION TGI 14/178

D.2014-266 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À L'ASSOCIATION DES AMIS DU MONTAIGUET - (DEMANDE D'ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2013-641 PROJET URBAIN PARTENARIAL "LES BORNES") TA 14/163

D.2014-267 -Défense de la Ville dans l'instance l'opposant à la SARL ALLCA - Etablissement le Forbin - 2 rue d'Italie - Occupation de l'espace public (appel du jugement rendu le 15 mai 2014 par le juge de l'exécution

D.2014-268 -Défense de la Ville dans l'instance l'opposant aux familles CANTO LOVIS Natalie, LOVIS LUIS Sonia et DA SILVA Antonio et autres gens du voyage, occupants sans droit ni titre de la parcelle communale cadastrée KE 0788, sise avenue Saint-Joseph aux Milles à Aix-en-Provence, parking du groupe scolaire Boyer - Référé expulsion avec demande du concours de la force publique - TA 14/172

En matière d'emprunt :

Néant

En matière de création de régie :

Néant

En matière d'acceptation de dons :

D.2014-260 - DON DE L'INSTITUT AMERICAIN UNIVERSITAIRE - MAI 2014

En matière de recouvrement :

D.2014-259 -AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITE DU
RECOUVREMENT DES PRODUITS A ACCORDER AU COMPTABLE PUBLIC

En matière de conclusion et de révision du louage de choses :

Néant

En matière de délivrance et de reprise des Concessions dans les Cimetières :

Néant

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE** acte du présent rapport.

DL.2014-190 - INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ENUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé
Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)